

BULLETIN

LA PLÊTHORE MÉDICALE EN INDRE-ET-LOIRE

La préfecture d'Indre-et-Loire vient de publier la statistique officielle des professions médicales à la date du 1^{er} janvier 1906.

Il y a dans notre département 186 médecins, 101 pharmaciens et 137 sages-femmes. Il est intéressant de considérer la répartition de chacune de ces professions suivant les arrondissements :

ARRONDISSEMENT	POPULATION RECENSEMENT DE 1901	MÉDECINS	PHARMACIENS	SAGES-FEMMES
TOURS { Ville de Tours	64.695	60	40	35
{ Arrondissement	128.523	60	32	53
Chinon	80.049	33	19	21
Loches	62.274	24	10	28

Il y a donc dans la ville de Tours un médecin pour 940 habitants. C'est là une très forte moyenne, indice très manifeste d'une plêthore considérable, qui n'est pas sans apporter quelque gêne à l'exercice de la profession médicale. Cette plêthore existe également dans la partie rurale de l'arrondissement de Tours, où il y a un médecin pour 2.135 habitants. Dans l'arrondissement de Chinon la proportion est de 1 médecin pour 2.460 habitants; dans celui de Loches, le moins riche, de 1 médecin pour 2.640 habitants.

Cet encombrement est d'autant plus grave que la grande majorité des médecins, actuellement exerçant, sont des hommes jeunes. En effet, en nous basant sur la date de l'obtention des diplômes universitaires, nous voyons que 19 médecins ont été reçus avant 1870, 48, de 1871-1890, 78, de 1891-1900 et 41 depuis 1901.

Donc sur 186 médecins, 119 exercent depuis moins de quinze ans, soit 65 0/0. Le département d'Indre-et-Loire est un des trois départements français où la moyenne de l'âge des médecins soit aussi jeune.

Il est intéressant de connaître dans quelles facultés nos médecins tourangeaux ont acquis leurs grades. La très grande majorité, 140, sont docteurs de la Faculté de Paris; 15 sont docteurs de la Faculté de Bordeaux; 6, de la Faculté de Montpellier, 4, de la Faculté Strasbourg-Nancy; 4, de la Faculté de Lyon; 3, de celle de Toulouse, et 1, de celle de Lille; 12 *officiers de santé* ont été reçus devant l'Ecole de médecine de Tours, et 1 devant celle de Rennes.

Les renseignements que nous fournit ainsi la statistique de la Préfecture d'Indre-et-Loire sont de toute première importance. Il serait à désirer que ces chiffres fussent plus connus dans les milieux où se recrutent les jeunes médecins, et dans les familles où l'on discute sur le choix d'une carrière indépendante pour le fils aîné ou le fils unique.

Il est plus facile de convaincre par les chiffres que par les raisonnements.

Epithélioma du dos de la Main, guéri par la Radiothérapie

Par le docteur D. RUTHON.

Le malade est un vieillard de 74 ans, Louis B.; il exerce la profession de journalier et a été hospitalisé pour un épithélioma du dos de la main.

Ses antécédents héréditaires sont peu instructifs. Le père est mort à 61 ans après avoir été longtemps malade; il était hydropique et a subi 5 ponctions abdominales avant de mourir; la cause de l'hydropisie est inconnue de B. La mère est morte dans le gâtisme à 71 ans à la suite d'une paralysie.

Le passé pathologique de Louis B. est assez pauvre; il parle d'un refroidissement qu'il eut en 1838 pour lequel on lui mit des « mouches » sur la poitrine; et de quelques petites indispositions, de quelques trains de fièvre, suivant son expression.

Il a une fille âgée de 40 ans, bien portante.

A son entrée à l'hôpital, le 5 avril 1905, il est porteur d'une tumeur bourgeonnante du dos de la main, à contours ovalaires, mesurant 5 à 6 centimètres de diamètre; la surface en est assez uniformément bombée avec le maximum d'épaisseur au milieu; elle fait une saillie appréciable sur les téguments qu'elle dépasse de plus d'un centimètre vers le centre; elle est hérissée de petites papilles et recouverte d'un pus d'une odeur désagréable. La photographie donne une idée assez nette de la lésion; elle montre en outre, à la naissance de l'avant-bras, une saillie bourgeonnante en forme de feuille de trèfle, recouverte encore de peau, mais qui semble de même nature que la lésion principale.

L'examen histologique de la tumeur n'a pas été fait, mais son étude clinique, l'examen de la figure du malade dont plusieurs points sont recouverts de séborrhée concrète, son âge aussi conduisent à porter le diagnostic épithélioma végétant. C'est le diagnostic porté par nos distingués confrères, le docteur Maurice qui envoya le malade à l'hospice général de Tours et le docteur Lapeyre, chef du service chirurgical hospitalier; et nous nous y rallions nous-même.

Il n'est guère que le tubercule anatomique et la tuberculose verruqueuse de Richl et Paltauf qui siègent aussi à la face dorsale de la main et des doigts. Mais le tubercule anatomique s'observe chez des sujets vigoureux ordinairement dans la force de l'âge, c'est un véritable papillome corné avec des points en dégénérescence calleuse dont l'aspect est très différent de la lésion reproduite par notre photographie. Moins encore il est possible de la confondre avec la tuberculose verruqueuse dont les plaques ordinairement arrondies présentent trois zones caractéristiques de dehors en dedans: zone érythémateuse, zone des pustulettes, des crotelles, zone centrale papillomateuse, recouverte de croûtes adhérentes d'épiderme corné; rien de semblable n'est visible sur la main de notre malade.

L'évolution de cette tumeur est d'ailleurs classique. Le malade se fit, il y a plus d'un an, une égratignure avec une branche de chêne qui lui est tombée sur la main. Il n'y attacha aucune importance d'abord: « ça ne guérit point, dit-il, mais ça ne pourrit point ». Cependant graduellement il se forma une grosseur de la dimension d'une noisette sans qu'il en souffrit; « ça ne devint mauvais qu'à la Saint-Jean dernière, raconte-t-il »; à ce moment la grosseur se mit à croître rapidement, la quiétude du malade en fut troublée et il alla consulter le docteur Maurice. J'ai demandé à notre excellent confrère quelques renseignements sur le traitement qu'il a appliqué à cette lésion, et il a bien voulu me faire connaître qu'il avait pratiqué des cautérisations au nitrate acide de mercure. Il se convainquit vite que ce traitement, voire même l'emploi du thermocautère ne pourraient donner un bon résultat, et il adressa le malade à l'hôpital. Là M. le docteur Lapeyre trouva que l'excision se présentait mal, la peau manquant

pour faire une suture convenable, il me demanda de m'occuper de ce malade, ce que je fis.

Afin d'abréger autant que possible le traitement radiothérapique, je demandai qu'on fit un curetage des tissus bourgeonnants : il fut fait le 14 avril dernier et le 20 avril je commençai la radiothérapie. J'employai la technique suivante : donner une forte dose de rayons 5, H environ, en protégeant la peau saine avoisinante par un écran de plomb, l'ampoule étant placée à 15 centimètres de la lésion de manière à pouvoir utiliser les pastilles de Sabouraud pour mesurer la quantité de rayons reçus par la lésion ; j'ai choisi une ampoule relativement dure produisant des rayons de pénétration 6-7 au radiochromètre de Benoist et j'ai espacé les séances de trois semaines environ, afin de ne faire d'application que lorsque toute réaction consécutive à la séance précédente avait disparu. Ce mode opératoire est un peu lent, mais en l'espèce il n'y avait rien de pressé.

En 11 séances la cicatrisation fut à peu près complète. Le 5 octobre, je dis au malade de ne revenir que quand il serait absolument guéri.

Je le revis le 13 novembre : il me montra un bourgeon exubérant qui pointait sur la marge de la cicatrice. Le malade me dit que ça recommençait absolument comme la première fois, et il avait raison : c'était bien un autre bourgeon épithéliomateux. Je crois qu'il s'agissait là d'un bourgeon qui avait été protégé de l'irradiation X par l'écran de plomb protecteur, ou même par les métacarpiens avoisinants, entre lesquels il s'était insinué. Il s'agissait d'arrêter l'évolution très rapide de ce bourgeon.

Je changeai ma technique, et j'utilisai celle du laboratoire Béclère de l'hôpital St-Antoine : séance toutes les semaines, ampoule donnant des rayons moins pénétrants, Nos 4 à 6 Benoist, 4 H environ chaque séance. Les premières n'empêchèrent pas le bourgeonnement et à la 5^e ne constatant aucun résultat appréciable je donnai une dose forte 6 à 7H. Le malade me revint le 18 décembre avec un phlegmon du dos de la main, que je dus inciser sur le bourgeon : il s'en écoula un pus rougeâtre assez abondant. A partir de ce moment la nouvelle tumeur s'affaissa graduellement et je fis encore 3 séances à dose modérée espacées de trois semaines, 6 janvier, 20 janvier et 11 février.

Actuellement il ne reste à cicatrifier qu'une petite ulcération d'un demi-centimètre carré, n'ayant aucun caractère éphithéliomateux. Le docteur Lapeyre considère ce malade comme entièrement guéri, si bien qu'il lui a signé son bulletin de sortie de l'hôpital lundi dernier, 12 février. C'est sur ma demande qu'il a bien voulu le garder encore dans son service pour me permettre de le présenter à la Société médicale, ce dont je tiens à le remercier ici.

Société Médicale d'Indre-et-Loire

Séance du 3 mars 1906

PRÉSIDENCE DE M. DE GRAILLY.

Présents :

MM. TESTEVIN, SABATHÉ, BISCONS, FABRE, BAZIN, RUTHON, GRASSET, CAILLET, STECEWICZ, PETIT, TIL-LAYE, MAGNAN, GILARD, CHEVÉ, BOUREAU, ANDRÉ.

Excusés : MM. BARNEVELD ET DUBREUIL-CHAMBARDEL.

Après lecture du procès-verbal adopté, M. de Grailly présente deux photographies d'une malade

ayant eu une tumeur en chou-fleur de la région pectorale, volumineuse, ayant tout l'aspect d'un néoplasme malin et ayant guéri par injection de liquide de Fowler à doses progressivement croissantes jusqu'à un demi-centimètre cube. Tout en n'attribuant pas à ces injections une action spécifique, il lui a paru intéressant de signaler cette action destructive d'une solution médicamenteuse sur des tissus néoplasiques.

MM. Biscons et Fabre présentent ensuite un malade atteint de myopathie primitive progressive dont l'observation sera publiée au bulletin.

M. Biscons insiste sur ce fait que, si le début de ces affections a lieu chez des sujets jeunes, l'évolution est rapide ; s'il a lieu chez des adultes l'évolution est au contraire lente.

M. Bourreau fait remarquer que ces malades sont prédisposés à la tuberculose.

M. de Grailly signale l'importance du diagnostic de ces affections dans les cas où, comme pour ce malade, il y a eu un accident qui pourrait être invoqué par le blessé comme ayant causé la maladie.

M. Ruthon présente ensuite une jeune fille de 19 ans présentant une inflammation ulcéreuse et végétante du nez qui paraît être un lupus. Cette malade qui lui a été envoyée le jour même et dont il n'a pas eu le temps de recueillir l'observation doit être soumise à l'action de la radiothérapie. Il a jugé bon pour mieux se rendre compte de l'action du traitement de présenter la malade à la Société. Cette malade présente en outre une dacryocystite intense, et une laryngite qui date de cinq ans.

L'assemblée est d'avis qu'il serait intéressant d'avoir l'observation détaillée de cette malade.

M. Bourreau conseille de confirmer le diagnostic de lupus du nez par injection des produits de raclage du nez dans le péritoine d'un cobaye.

M. Testevin conseille également de faire un examen sérieux de la gorge, du nez et du poumon de cette malade.

Le Dr Caillet relate un certain nombre de cas de fièvre ganglionnaire, observés pendant les mois de décembre, janvier et février au collège d'Amboise et dans la population urbaine.

Les malades atteints peuvent se diviser en trois catégories : cas bénins, de moyenne intensité et cas graves. L'épidémie ne fut point localisée aux seuls enfants ; des jeunes gens et des adultes furent atteints.

Chez tous (une trentaine environ) les symptômes évoluèrent de la même façon : au début douleur vive dans l'une des oreilles immédiatement suivie d'engorgement du ganglion de l'angle du maxillaire inférieur du même côté avec érythème léger du pharynx et gêne de la déglutition.

Au bout de 3 à 4 jours, tout rentrait dans l'ordre ou bien le côté opposé se prenait de la même façon prolongeant le malaise de quelques jours.

Dans les cas plus sérieux, il y eut, en plus, des épistaxis, de la fièvre, de l'inappétence, des régurgitations empêchant le malade de se nourrir suffisamment et une toux pharyngienne fréquente. L'arrière-gorge est tapissée de mucosités difficiles à expectorer et les ganglions latéraux du cou, tuméfiés jusqu'à atteindre la grosseur d'une noix, sont douloureux au toucher.

Pendant l'évolution de ces symptômes, l'un des ma-

lades, un jeune homme de 16 ans, a été atteint d'une poussée de rhumatisme aigu intéressant un certain nombre d'articulations et l'endocarde. Ce dernier garde encore, à l'heure actuelle, une lésion qui ne paraît pas en voie d'amélioration.

Malgré le nombre relativement important des enfants atteints parmi les élèves du collège, la contagiosité n'est pas certaine.

Tous les malades se sont trouvés bien de la pommade iodo-iodurée à l'extérieur, et de cachets de sulfate de quinine contre la fièvre.

Contre l'érythème du pharynx et la gêne de la déglutition : gargarismes et attouchements cocaïnés.

M. **André** fait remarquer qu'on tend à considérer la fièvre ganglionnaire comme étant une infection de l'arrière-cavité des fosses nasales et du pharynx.

M. **de Grailly** signale avoir observé de nombreux cas de grippe à forme pharyngo-laryngée ayant de grandes analogies avec cette petite épidémie.

M. **Magnan** relate que dans ces cas on n'observe aucune lésion ni altération du larynx.

Le **Président** présente ensuite à l'assemblée une liste d'ouvrages à acheter pour la bibliothèque. Cette liste sera publiée sur la prochaine convocation pour être approuvée.

M. **Boureau** propose ensuite à l'assemblée d'organiser une conférence en collaboration avec la Société de Photographie. La proposition sera mise à l'ordre du jour de la séance suivante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Association Médicale d'Indre-et-Loire

SOCIÉTÉ DE PRÉVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS
DES MÉDECINS DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE.

Fondée le 1^{er} novembre 1859.

*Société approuvée fonctionnant sous le régime de la dite loi
du 1^{er} avril 1898.*

Nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs le procès-verbal de la dernière séance de l'Association médicale d'Indre-et-Loire, séance des plus intéressantes pour tous nos confrères, puisqu'il s'agissait de la création d'une caisse de retraites.

Procès-verbal de la Séance du 10 Février 1906

Membres présents : MM. Boureau, Cosse, Sabathé, Tillaye, Joire, Foucher, Magnan, de Grailly, André, Mattrais, Caillet, Stecewicz, Clamouse, Gibotteau, Menier, Chevê, Gillard, Moreau, Héron, Archambault, Faucillon.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR BOUREAU

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le docteur Cosse, trésorier, donne lecture du rapport annuel sur la situation financière de l'Association.

Situation financière de l'Association au 31 décembre 1905

Capitaux formant l'avoir disponible au 1^{er} janv. 1905 :
78.490 fr. 03.

1 ^{re} RECETTES	2 ^{de} DÉPENSES
Cotisations 1.032	Frais de gestion (Imprimés de 1900 à 1905) 195,20
Droits d'entrée 36	Allocations de la Caisse-maladie 75
Intérêts du capital pendant l'année 3.408,97	Secours aux veuves et aux orphelins 1.160
Total des recettes de l'année 4.476,97	Loyer 160
	Total des dépenses de l'année 1.590,20

RÉCAPITULATION

Avoir au 1 ^{er} janvier 1905	78.490,03
A ajouter. Recettes de l'année	4.476,97
Total	82.967,00
A déduire. Dépenses de l'année	1.590,20
Reste. Avoir au 31 décembre 1905	81.376,80

M. le docteur Cosse communique à la Société un relevé très précis et très détaillé du mouvement financier de l'Association depuis sa fondation (1859) jusqu'au 31 décembre 1905.

L'assemblée constate par les félicitations qu'elle adresse au trésorier l'état satisfaisant de sa caisse et la scrupuleuse gestion du bureau.

M. le président annonce qu'il a reçu deux demandes de secours. Elles ont été communiquées à la Commission administrative dans sa séance du 10 février qui les a accueillies et a voté d'une part un secours de 800 et de l'autre un secours de 60 francs.

L'Association, consultée à leur sujet, vote à l'unanimité la somme totale de 1.160 francs. M. le trésorier est chargé de transmettre aux ayants droit les sommes qui leur sont attribuées.

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'opportunité qu'il y aurait à étudier la création d'une Caisse de retraites pour les membres de l'Association.

M. le président donne lecture préalablement d'un très intéressant travail sur la situation morale et financière de l'Association et sur les divers moyens de réaliser cette caisse de retraites.

MESSIEURS,

Lorsque en 1900, notre Association discuta son avenir et ses espérances, un grand nombre de nos collègues exprimaient le désir de la voir s'engager dans la voie de la mutualité. Ils demandaient qu'elle ne se bornât pas au rôle d'institution de secours, mais qu'elle mît à l'étude l'organisation de Caisses mutuelles, où les sociétaires trouveraient, non pas une aumône, mais des allocations de droit en rapport avec leurs cotisations.

L'inertie de l'Association générale de Paris sur ce terrain était un des griefs qui ont motivé notre séparation, il eut été pénible pour nous de subir le même reproche, de ne pas donner satisfaction aux vœux légitimes de la majorité et d'entendre dire autour de nous :

Ce n'était pas la peine, assurément,
De changer de gouvernement.

Dès le lendemain de notre séparation, notre bureau se mit à l'œuvre et il nous présentait le plan d'une Caisse maladie qui, par un mécanisme financier très simple, assurait en partie le médecin contre les interruptions accidentelles de son exercice.

Vous avez compris en votant cette organisation que de toutes les professions libérales la médecine est celle sur laquelle pèse le plus lourdement le fardeau des maladies et des accidents. Une étude de notaire, d'avoué, fonctionnaire encore suffisamment alors que le titulaire est alité, tandis qu'un médecin, dont la vie laborieuse exige une santé parfaite, voit, lorsque les maladies l'atteignent, la source de ses recettes disparaître complètement.

Fondée le 5 mars 1901, notre Caisse indemnité-maladie fonctionnait à partir du 1^{er} juillet 1901.

Notre trésorier vient de nous montrer son état prospère.

Pendant les années : 1901, 1902, 1903, 1904, 1905, elle a encaissé un total de	3.168 fr. »
Elle a payé aux membres participants que la maladie a touchés	875 fr. »
Frais de gestion	2 fr. 50
Elle a en caisse au 31 décembre 1905.....	2.290 fr. 50

c'est-à-dire une somme qui lui permet d'envisager l'avenir sans inquiétude.

Les premières années des Caisses de mutualité sont toujours difficiles ; on craint que des sinistres dépassant la moyenne prévue ne viennent épuiser les premières ressources forcément peu importantes. Notre Caisse maladie a franchi ces premiers obstacles.

Je profite de notre réunion pour discuter deux objections qui m'ont été soulevées à son sujet.

On nous a dit que la cotisation de 24 francs est trop élevée. C'est là, messieurs, un reproche mal fondé.

Une Caisse mutuelle en général ne rend que ce qu'elle a reçu et cependant la nôtre fait mieux, elle donne plus qu'elle ne reçoit. C'est à la générosité de nos membres qui n'ont pas adhéré à la Caisse maladie qu'est dû le peu d'importance du supplément de 12 francs, demandé aux membres participants à la Caisse.

Si vous voulez du reste une preuve convaincante, comparez notre chiffre de cotisation avec celui des Caisses similaires.

L'Association médicale mutuelle de la Seine demande une cotisation annuelle de 120 francs, pour une indemnité de 10 francs par jour, soit pour une allocation de 5 francs semblable à la nôtre une cotisation de 60 francs.

L'Association amicale des médecins français demande une cotisation proportionnelle suivant l'âge de 50 à 100 francs, pour une indemnité de 10 francs par jour.

L'Association des médecins du Rhône demande une cotisation proportionnelle suivant l'âge dont la moyenne est de 70 fr. 40 pour une indemnité de 10 francs, soit 35 fr. 20 pour une indemnité de 5 francs.

L'Association du Loiret demande une cotisation de 50 francs pour une indemnité de 10 francs, soit 25 francs pour une indemnité de 5 francs.

Je n'ai pris d'exemple que parmi les mutuelles médicales ; si je vous donnais les tarifs des compagnies d'assurances, vous verriez que leurs chiffres arrivent à se doubler comme cotisations annuelles.

La seconde objection que j'ai parfois entendue est celle-ci : « Votre indemnité de 5 francs par jour est dérisoire, elle ne peut être d'aucun secours au médecin malade ».

Et d'abord, messieurs, nous ne pouvons dépasser ce chiffre, la loi est formelle.

En second lieu cette réflexion est-elle juste ? Est-il bien exact qu'un confrère dont un arrêt dans la clientèle est venu interrompre les recettes, ne voit pas d'un œil satis-

fait une allocation pour deux ou trois mois de 3 ou 400 francs ?

Pour le comprendre, il faut avoir été sevré pendant quelque temps de ses recettes habituelles. Les vieux médecins retraités vivant de leurs seules rentes vous diront que 5 francs pendant qu'on exerce n'ont pas la même valeur que lorsque l'on n'exerce pas. Dans ce dernier cas, ils l'ont doublé de valeur.

En résumé, notre Caisse indemnité-maladie répond à un besoin et je demande à ceux qui ne font pas partie de notre Association de nous dire par quoi ils la remplacent et de nous indiquer une Caisse d'assurance qui présente les mêmes avantages avec une cotisation aussi modique.

Si notre Association, au moment où elle commençait, affranchie de la tutelle de Paris, à voler de ses propres ailes, pouvait tenter un premier essai de caisse mutuelle ne visant que les malades et les accidents, il eût été imprudent de parler d'une caisse de retraites avant d'avoir vu les effets sur notre situation financière de nos premières années d'indépendance.

Cinq ans se sont écoulés, une sorte de revue de nos actes pendant ce laps de temps nous éclairera.

Au 31 décembre 1900, date où notre séparation fut effective, nous possédions un capital de	68.384,42
Actuellement, 31 décembre 1905, notre capital est de	81.376,80
Soit une augmentation de	12.992,38
Au 31 décembre 1900, nos revenus étaient de	3.710,95
Au 31 décembre 1905, nos revenus s'élevaient à	4.416,37
Soit une augmentation du capital de	13.000 »
— — — de revenus de	700 »

Pendant cette période, notre caisse de secours a fonctionné parallèlement avec la caisse maladie :

En 1901, nos dépenses provenant de ces deux chefs ont été de	600 fr.
En 1902.....	1.200
En 1903.....	1.560
En 1904.....	2.610
En 1905.....	1.235
Soit un total de	7.250 fr.

Si par comparaison, nous cherchons quelles ont été les dépenses de secours pendant les cinq années qui ont précédé notre séparation, nous trouvons :

En 1896.....	400 fr.
En 1897.....	500
En 1898.....	200
En 1899.....	400
En 1900.....	400
	1.900 fr.

Donc pour nous résumer depuis notre séparation :

Nos capitaux ont augmenté de	13.000 fr.
Nos revenus de	750
Et nos allocations de secours de	5.305

Ces constatations n'ont point pour but de montrer que nous avons sagement agi en nous séparant de Paris, c'est un fait trop évident, elles sont destinées à nous faire voir que notre situation est excellente ; que tout en secourant

dans une mesure beaucoup plus large qu'auparavant, néanmoins notre capital augmentait considérablement; qu'en conséquence on pouvait aborder sans crainte le gros problème de la création d'une Caisse de retraite.

Cette caisse mutuelle est une dette que nous devons acquitter, ce ne doit pas être en vain que l'article premier de nos statuts contient cet alinéa.

La Société a pour but : de... 5° *fonder dans l'avenir une caisse de retraite.*

C'était là exprimé sous cette forme précise le but de nos aïeux qui, en 1859, ont fondé notre Association. Ce serait rendre hommage à leur prévoyance et à leur prudente gestion que de réaliser leur désir quarante-sept ans plus tard.

C'est ce qui nous a engagé à vous consulter et à vous demander si le moment n'est pas venu d'étudier la question, et s'il y a lieu de nous mettre à l'œuvre.

Nous ne ferons rien à la légère; si vous le voulez bien, nous nommerons une Commission chargée des études préliminaires, de recueillir les avis, les objections, de collectionner les projets les plus divers.

Nous lui donnerons du temps, six mois s'il le faut; nous adresserons un rapport à tous nos membres pour qu'ils l'étudient à loisir et nous soumettrons ses conclusions à votre vote.

J'estime qu'une année entière sera nécessaire.

En dehors des avantages dont profiteront nos sociétaires, la création d'une caisse de retraites aura peut-être le don de réveiller en faveur des institutions confraternelles l'indifférence actuelle des nouvelles générations médicales.

Qu'elles aient pour but comme les syndicats la défense des intérêts professionnels, qu'elles cherchent comme l'Association à prévenir les mauvais jours de la maladie ou de la vieillesse, qu'elles aient comme objectif la culture scientifique du praticien, nos sociétés médicales n'attirent plus le jeune docteur.

Le département d'Indre-et-Loire compte 182 médecins; sur ce nombre, 45 p. 100 à peu près font partie de nos sociétés et remarquez que ce sont presque toujours les plus âgés.

Les nouvelles générations tendent à vivre dans l'isolement, elles exercent en tirailleurs. Il semble que chacun, comme dans une mêlée confuse, cherche à tirer son épingle du jeu sans se préoccuper du voisin.

Est-ce par indifférence? Désire-t-on ainsi se soustraire au contrôle confraternel? Est-ce un effet de l'encombrement médical, chacun se disant que sa part professionnelle sera sûrement trop petite, qu'il est par conséquent inutile de se mettre en contact avec d'autres convives qui pourraient prétendre le partager?

Ce particularisme des nouveaux venus qui cherchent à s'affranchir de tout lien confraternel a peut-être pour avantage de donner un essor plus vif à l'initiative personnelle, mais il ne devrait pas faire oublier à ses partisans qu'il ne doit pas, sous peine de leur être préjudiciable, se montrer sur le terrain de la mutualité. Que s'il est avantageux, point contestable, au point de vue professionnel, il devient nuisible aux intérêts personnels de chacun, quand il isole le médecin dans sa vie matérielle.

Dans les Sociétés anglo-saxonnes, américaines ou anglaises, là où n'existe pas une hiérarchisation aussi accentuée que chez nous, là où l'initiative individuelle a le plus de puissance, là où le titre, le poste officiel, où la décoration ont peu d'influence, où la valeur de l'individu

fait seule le succès sans que l'État intervienne pour estampiller par le même diplôme l'ignorant au même titre que le savant, ce particularisme qui existe dans la lutte sociale du haut en bas s'exerce d'une façon brutale, presque féroce, mais désarmée sur le terrain de la mutualité. Nulle part ailleurs ne sont plus développées les œuvres de prévoyance, les associations médicales fondées en vue d'assurer l'avenir. Les grandes associations du médecin anglais se subdivisent en sociétés multiples, l'assurance sur la vie, les institutions et caisses de retraites sont très florissantes. C'est à sept ou huit sociétés auxquelles sont affiliés les praticiens. Ils tirent de l'une une rente, de l'autre des secours, certaines n'ont qu'un but : le faire enterrer gratuitement, etc.

Messieurs, nous devons les imiter, car plus que jamais en France la situation professionnelle devient inquiétante, de l'aveu de tous, les situations s'amointrissent.

Il y a vingt ans, les statistiques donnaient le chiffre de 12.000 médecins, ce chiffre est presque doublé et M. Brouardel estime que vers 1912 il sera triplé.

Notre profession qui, il y a peu de temps, permettait au laborieux d'amasser un capital susceptible de le faire vivre pendant ses vieux jours, et de le conserver intact pour ses enfants, sera tout juste suffisante dans peu de temps pour donner quelques rentes viagères au vieux praticien.

La pléthore médicale aura très simplement réalisé la suppression de l'héritage.

Il faudra bien alors que la mutualité intervienne pour convertir en revenus viagers les modestes économies de la vie active.

Pour remédier à cette situation qui s'aggravera graduellement, il semble suranné, en présence des tendances particularistes actuelles, de mettre en avant les sentiments de haute confraternité, de faire appel à la pitié que doit avoir le succès pour l'insuccès parfois immérité. Il serait vieux jeu de répéter les appels chaleureux dont étaient si prodigues nos aïeux quand ils dinaient en commun.

Aussi laisserons-nous à la nécessité le soin de ramener vers les groupements mutuels les générations modernisés.

Ce sera une conséquence logique de la lutte de chaque jour, plus âpre et plus ingrate, qu'entraînera la surproduction des diplômes.

Il faudra bien que le médecin vienne chercher dans ces sociétés qu'il fuit pour l'instant le seul moyen de conserver, au milieu de compromissions de toute nature, un minimum de respect et de considération sans lequel il ne peut subsister honorablement.

Il faudra bien, alors que le moindre malade sera disputé par mille influences, alors qu'avec l'amointrissement fatal de l'honoraire coïncidera la division non moins certaine de la clientèle, il faudra bien que le moins prévoyant et le moins généreux se garde contre un avenir précaire et trouve dans son égoïsme même le moyen de s'assurer des ressources que ne pourront lui fournir les bénéfices avilis de la profession.

C'est alors que les plus aveugles y verront assez pour comprendre ce dont les considérations d'un ordre plus élevé n'avaient pu le convaincre, et qu'ils viendront demander à la mutualité, sous une forme quelconque, la sécurité et le repos de leur vieillesse.

Nous avons vu plus haut que la situation financière de notre Société lui permettrait de songer à la constitution d'une Caisse de retraites; il me reste à vous indiquer brièvement, sans vous donner de conclusions fermes, ce qui sera le rôle de la commission d'études, quelques combinaisons qui nous permettraient d'arriver au but.

1^o L'Association peut se servir de la caisse indemnité-maladie pour donner une retraite à ses membres âgés.

Elle décide qu'à tout membre ayant atteint 55-60 ou 65 ans, il sera alloué une allocation annuelle de x .

Cette décision serait absolument légale, l'âge avancé étant considéré comme une infirmité.

Le quantum de cette retraite est variable; à l'encontre de ce que pensait l'Association générale, il peut dépasser 360 francs. La disposition de la loi fixant cette limite n'est pas appliquée et doit, paraît-il, être prochainement rapportée.

Il sera, par contre, nécessaire que le sociétaire participant à cette allocation ait quinze ans de présence dans la Société.

2^o L'Association peut créer un fonds commun de retraites en versant à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse une partie de ses excédents.

Ce fonds commun, alimenté par la Société, peut être à capital aliéné ou à capital réservé.

A capital aliéné, il constitue une retraite qui, à la mort du pensionné, est attribuée à un autre pensionné.

A capital réservé, la Société, à la mort du pensionné, rentre en possession des fonds constituant la retraite.

Les conditions légales pour obtenir la retraite sont être âgé d'au moins cinquante ans et justifier de quinze ans de présence dans la Société.

Un des gros avantages de cette combinaison est la subvention que l'Etat accorde aux sociétés qui effectuent des versements à leurs caisses de pensions-retraites (arrêté ministériel du 30 avril 1900).

Tout versement au fonds commun de retraites est augmenté par l'Etat de 25 p. 100, plus 1 franc par membre participant, plus 1 franc par membre âgé de cinquante-cinq ans, etc.

Cette subvention arrive parfois, lorsque les versements sont sagement échelonnés, à représenter plus de 40 p. 100 des sommes versées.

J'ai eu sous les yeux le compte d'une société, qui, pour 500 francs versés, avait droit à une subvention de 225 francs.

Cette prime considérable que l'Etat accorde aux sociétés de secours mutuels constitue leur force. Il serait extraordinaire que le médecin, le seul du corps qui ait à souffrir de leur toute puissance, n'en bénéficiât pas.

Il devrait se hâter d'y participer, ce serait un moyen de récupérer en partie les pertes que lui infligent les mutualités ouvrières.

3^o L'Association peut constituer des retraites sur livret individuel (article 22 de la loi du 1^{er} avril 1898).

Un livret de la Caisse nationale des retraites est remis à chacun de nos membres.

Sur ce livret est versée par l'Association l'allocation annuelle que nous permet l'Etat de la caisse, allocation votée par l'assemblée générale.

Cette allocation est augmentée de la subvention de l'Etat (circulaire du 28 avril 1900) soit 25 p. 100 des versements faits par la Société.

1 franc par chaque membre, lorsque la Société assure la maladie en même temps que la retraite.

1 franc par titulaire âgé de plus de 55 ans. La totalité de ces allocations peut atteindre 40 p. 100 des versements sociaux.

Les titulaires du livret peuvent, s'ils le désirent, aug-

menter les versements de leurs deniers personnels. Mais ces deniers ne participent pas à la subvention de l'Etat.

Les versements sont, au choix de la Société ou du titulaire, à capital aliéné ou à capital réservé.

Dans le premier cas, bien entendu, la retraite est plus élevée.

Elle peut atteindre un maximum de 1.200 francs. En outre, dans certaines conditions fixées sur un crédit qui s'élevait l'année dernière à 1.180.000, ces retraites peuvent être majorées par l'Etat sur une demande de la Société. (Loi du 23 février 1901.)

Je n'ai trouvé dans l'Indre-et-Loire qu'une Société qui ait adopté le mode de retraite par livret individuel, la Fraternelle de Courçay.

4^o L'Association peut contracter des assurances en faveur de ses membres aux Caisses d'assurances instituées par la loi du 11 juillet 1868 en se conformant aux prescriptions des articles 7 et 15 de ladite loi.

Ces assurances peuvent se cumuler avec les assurances individuelles (Loi du 1^{er} avril 1898).

Je n'ai pas obtenu de renseignements sur cette combinaison qui n'a été mise en pratique par aucune Société d'Indre-et-Loire.

Elle peut être avantageuse.

Nous écrivons à ce sujet au Ministère de l'Intérieur qui nous transmettra par la préfecture sa réponse.

5^o L'Association peut s'entendre avec la Caisse des retraites du corps médical français ou toute autre Société analogue, et dans ce cas elle ne peut verser de somme provenant de sa caisse. Les versements doivent être effectués par les participants eux-mêmes.

Mais elle peut allouer sous forme de secours à ses participants des indemnités temporaires annuelles qui leur permettraient de parfaire leur cotisation en cas d'accident, de maladie ou d'infirmités, de continuer leurs versements et de ne pas voir dans un moment de gêne leur contrat déchu.

Je n'ai fait qu'esquisser un certain nombre de combinaisons, il en est d'autres peut-être préférables, il appartient à tous les sociétaires de nous communiquer leurs idées, leurs projets.

Qu'ils veuillent bien les étudier, les écrire; ce n'est pas au pied levé, dans le cours d'une brève séance que ces questions peuvent être tranchées. Nous demandons des discussions, des projets, nous ne redoutons qu'une indifférence égoïste.

L'assemblée remercie par un vote de félicitations M. le président de son travail et décide de nommer une Commission chargée d'étudier différentes combinaisons de Caisses de retraite et de présenter un rapport qui sera soumis aux membres de l'Association.

Sont nommés membres de la Commission :

MM. Barré, Caillet, Chevê, Clamouse, Cosse, de Grailly, Faucillon, Foucher, Gibotteau, Héron, Magnan, Mattrais, Marnay, Sabathé, Stecevitz, Tillaye.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire général,
DOCTEUR MENIER.

La Commission fait appel à toutes les bonnes volontés pour qu'on lui communique les projets, les idées que peuvent avoir sur la Caisse de retraite les membres de l'Association. Elle accueillera et discutera toutes les communications soit verbales, soit écrites qui lui seront adressées.

Bibliographie

LA MÉDECINE EN ESPAGNE

par le Dr. M. DUSOLIER.

(Thèse de Paris chez JOUVE, 1 vol. in-8 1906)

Dans son très remarquable *Aperçu historique sur la médecine en Espagne*, le Dr Maurice Dusolier vient de nous révéler tout un chapitre de l'histoire de la Médecine jusqu'à présent trop négligé. Si la part prise par l'Espagne dans le développement des sciences n'est pas considérable, elle y a joué cependant un rôle qu'on aurait tort de négliger.

Sous l'occupation arabe la médecine espagnole fut prospère, les noms d'Abulcasis, d'Avenzoar, d'Averroës sont restés justement célèbres et leurs doctrines ont eu pendant tout le moyen âge une influence considérable. A l'époque suivantes Arnauld de Villeneuve, Raymond Lulle, Raymond de Sebonde, ont été des grands novateurs et des polémistes ardents dans les querelles scholastiques des XIV et XV siècles.

Mais le siècle d'or de la médecine, celui sur lequel l'auteur insiste le plus, fut le XVI^e siècle. Nous trouvons à cette époque à la fois parmi les médecins, parmi les chirurgiens, parmi les anatomistes, des savants qui ont laissé leurs noms à des découvertes de tout premier ordre.

Pour ne parler ici que des anatomistes, nous voyons dans ce XVI^e siècle, Ximeno et Collado se disputer la découverte de l'*étrier* de l'oreille ; Laguna décrire la valvule iléo-cœcale ; Amato Lusitano, attirer l'attention, après Canani, sur les valvules de l'azygos ; le grand Michel Servet, qui devait mourir à Genève sur les bûchers de Calvin donner les premières notions sur la physiologie de la circulation du sang.

C'est en Espagne que Andrés Alcazar apporta de grands perfectionnements à la technique opératoire du trépan ; c'est en Espagne que le mercure commença à être employé contre la syphilis. Ce sont les Espagnols qui ont introduit dans la thérapeutique l'usage du quinquina, du gâac, de la squine et autres plantes d'importation américaine.

C'est Lopez de Corella qui décrit le premier le *typhus exanthématique* ; et Juan de Villareal a été le premier à isoler nosologiquement le *croup*.

C'est enfin en Espagne que Frey Pedro Ponce de Léon, moine de St-Benoît, inventa sa merveilleuse méthode d'éducation des sourds-muets, que les abbés de l'Epée et Sicard devaient introduire et perfectionner en France.

Tous ces faits et beaucoup d'autres que nous ne pouvons énumérer ici, sont exposés avec une très grande précision par le Dr Dusolier. Nous le félicitons d'avoir ainsi mis en lumière les travaux des grands médecins espagnols et de nous avoir fait connaître toute une littérature scientifique à peu près ignorée en France.

Dr L. D-C.

La Bibliothèque du Doctorat en Médecine, GILBERT et FOURNIER. Librairie J.-B. Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille à Paris.

La somme des connaissances exigées aujourd'hui de l'étudiant en médecine pour l'obtention du titre de docteur est considérable. Aussi, de plus en plus, l'étudiant a-t-il besoin, à côté des cours oraux et des travaux pratiques qu'il trouve à l'école, de leur auxiliaire indispensable, le livre. La nécessité, pour l'enseignement médical, de mettre au point, d'ordonner et de condenser les innombrables travaux de ces dernières années est la raison d'être du prodigieux essor de la librairie médicale actuelle. Il n'existait

pas, cependant, une collection d'ouvrages correspondant exactement au programme imposé aux étudiants en médecine composant toutes les matières et rien que les matières du doctorat en médecine.

La collection de Précis dont la Librairie J.-B. Baillière et fils entreprend la publication, sous l'habile direction du professeur Gilbert, sont en réalité des œuvres originales où ceux-là même qui enseignent les diverses branches des sciences médicales aux étudiants de la Faculté de médecine de Paris résument, pour le plus grand profit des étudiants, leur cours, fruit d'une expérience réfléchie. Ils sont conçus dans un esprit essentiellement utilitaire : pas d'historique ni de bibliographie, pas de théorie, beaucoup de pratique.

La « Bibliothèque du Doctorat » comprendra trente volumes, les étudiants en médecine y trouveront développées toutes les matières de leur programme. Grâce à l'autorité du directeur, cette Bibliothèque formera un tout homogène répondant à un plan mûrement réfléchi ; grâce à un choix des collaborateurs, comprenant quinze professeurs agrégés de la Faculté de médecine de Paris, elle reflètera exactement l'enseignement actuel de la Faculté de médecine de Paris.

Le *Précis de médecine légale*, qui est en vente (Prix : 8 fr.) est dû à M. le Dr Balthazard, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris (1 vol. petit in-8 de 408 pages avec 39 figures et 2 planches coloriées. cartonné).

Paraîtront, en mars et avril, le *Précis d'histologie* par le Dr Branca, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, et le *Précis de physique biologique* par le Dr A. Broca, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

La Chirurgie enseignée par la Stéréoscopie

Ce *Guide des opérations courantes* est destiné à accompagner la collection de stéréoscopies de MM. Camescasse et Lehmann, mais forme en même temps un tout complet, et séparé, il permettra à ceux que le prix de la collection des stéréoscopies effraiera de posséder une *Médecine opératoire* illustrée de planches originales prises au cours même des opérations.

Un texte court et précis donne pour chaque opération : *Ce qu'il faut savoir*, c'est-à-dire les particularités anatomiques ou autres qu'il faut avoir présentes à l'esprit. *Ce qu'il faut avoir*, c'est-à-dire les aides et les instruments nécessaires. *Ce qu'il faut faire*, c'est-à-dire le manuel opératoire.

Chaque opération est accompagnée de 4 planches en similigravure d'après les stéréoscopies originales des auteurs. Ces planches sont merveilleuses de netteté et de précision.

Voici la liste des dix opérations décrites par MM. Camescasse et Lehmann.

I. Cure radicale de la hernie inguinale. — II. Hystérectomie vaginale. — III. Laparatomie pour lésion unilatérale. — IV. Curetage. — V. Hystéropexie abdominale. — VI. Amputation du sein. — VII. Amputation de jambe. — VIII. Appendicite. — IX. Lipomes. — X. Hygroma sous-tricipital.

L'idée de MM. Camescasse et Lehmann, mise à exécution par la maison J.-B. Baillière, est très ingénieuse et très curieuse. C'est la chirurgie enseignée par l'image.

Les Lettres de Gui Patin

NOUVELLE ÉDITION COLLATIONNÉE SUR LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES, PUBLIÉE AVEC LA RESTAURATION DES TEXTES MUTILÉS OU SUPPRIMÉS, ET AUGMENTÉE DE NOMBREUSES LETTRES INÉDITES, DE NOTES BIOGRAPHIQUES, HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES, ET D'UNE HISTOIRE DE PATIN ET DE SON TEMPS.

Par P. TRIAIRE.

(Suite)

Mss. 9358, fol. 102.

LETTRE CXXXVIII

A MONSIEUR BELIN, DOCTEUR EN MÉDECINE, A TROYES.

MONSIEUR,

Je scay bien que je vous dois response, il y a longtemps, et vous prie de m'excuser si je n'ay peu m'en acquitter ; les occupations de nostre mestier en sont cause. Combien que j'aime fort la vie sédentaire et de ne me point éloigner de Paris, à cause de mes livres, il m'a fallu neantmoins faire cet esté trois voyages presque bien malgré moy dont le premier a esté en Beausse, par delà Pithiviers ; le deuxième a esté dans Orléans mesme, et le troisième en Normandie ; si je ne me connoissois bien, je dirois de moy ce qu'un ancien chirurgien de Paris disoit de soy-mesme, « qu'il estoit persecuté de trop pratique, parce qu'il estoit trop habile homme ». Ces voyages me sont aussi déplaisans qu'ils ont esté nécessaires à ceux pour qui je les ay faits et m'ont extrêmement incommodé d'ailleurs. Je souhaite que M. vostre fils soit bientôt de retour de Montpellier avec joie et contentement de part et d'autre. On nous a dit de delà que M. du Ranc escript quelque chose contre nous, mais il n'est pas à craindre s'il ne fait mieux que M. Courtaud, qui ne mérite pas response, joint que ce M. du Ranc, *non melius audi te Curtaudo*. On dit icy que nous aurons Lerida bientôt. Je n'ay reçu depuis onze mois ny lettres, ny nouvelles de mon frère ; j'ay peur qu'il ne luy soit arrivé quelque chose.

Si je ne reçois le livre de M. de Saumaise, *De primatu Petri*, pendant la Toussaint, je ne m'y attenderay plus : j'en feray relire un et vous l'enverray ; je n'ay insensiblement que trop attendu. On acheve icy le livre de Gasp. Hofmanus : *De Medicamentis Officinalibus*. Ce sera un in-4° de près de cent feuilles : dès qu'il sera achevé, je pourray bien vous envoyer le Salmasius avec celui-là, et quelque autre petite chose. On ne fait icy rien de nouveau : le nouvel impost que l'on veut mettre sur le papier a morfondu tous nos libraires. Si ceux de Montpellier font par icy quelque chose qui vaille, on pourra leur répondre : sinon, je pense que nous en demeurerons là avec nostre arrest de l'an 1644, contre lequel ils ont présenté requeste.

au conseil, y estant portez par M. Nautier, laquelle requeste a esté cassée par M. le chancelier, qui leur a dit que nostre arrest n'estoit qu'une nouvelle confirmation de nos anciens droits et privilèges, que c'estoit un arrest donné parties ouïes ; après cinq audiences publiques qu'à tels arrests, il n'y avoit point de requestes civiles, et qu'il en falloit demeurer là. Autrefois, les médecins étrangers voulans avoir de l'employ se disoient chymistes, Spagyriques, Paracelsistes, se vantoient de guarir les grandes maladies sans saigner, d'avoir de grands secrets contre toute sorte de maux, etc ; mais aujourd huy nous voyons icy des estrangers très ignorans et purs charlatans qui n'ont point de honte, et disent effrontément qu'ils sont médecins de la Faculté de Montpellier. J'en ay vu quatre ou cinq qui n'y ont non plus esté que je suis à Rome, qui ne savent ce qu'ils font, *artem quam profitentur non intelligentes*, qui pour des remèdes ont les juleps cordiaux, les apozèmes et autres bagatelles *ut habeant faventes pharmacopæos*, l'antimoine, qu'ils disent mieux entendre que nous ; mais néanmoins ils ne guarissent rien, ils se décrivent eux-mêmes, et font tort à l'eschole dont ils se renomment, et de l'heure que je vous parle, il n'y en a pas un en crédit, et ne passent dans l'esprit de nos malades que pour ce qu'ils sont. Pardonnez à un si mauvais entretien.

Je vous baise les mains, à madame Belin, à MM. vos frères, à MM. Camusat et Allen, et suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

PATIN.

De Paris, ce 12 de Septembre 1646.

M. le duc d'Anguien est devant Dunquerque, M. le Maréchal de Turenne¹ devant Hailbrun². M. de la Meilleraye est en Italie³, on espère que Lerida⁴ sera à nous dans ce mois, le comte de Harcourt ayant reçu trois mil hommes de renfort.

EDIT. DE ROTTERDAM 1695.

— ID. 1725.

— DE PARIS 1846.

1. Turenne (Henri de La Tour, vicomte de) né à Sedan le 11 septembre 1611, tué à Saltzback, le 27 juillet 1675. Maréchal de camp en 1634, Maréchal de France en 1643, Ministre d'Etat en 1652-53, Maréchal général en 1660. Il poursuivait alors cette belle campagne de 1646 entreprise de concert avec les Suédois qui mit le sceau à sa réputation de grand capitaine, fut marquée par une série d'opérations hardies, et amena l'électeur de Bavière dont les États furent envahis à demander la paix. (Trêve d'Ulm 14 mars 1647.)

2. Heilbrun (Wurtemberg) alors place forte, située sur le Neckar à 40 kil. de Stuttgart. Elle avait déjà été assiégée en 1645, par le duc d'Enghien après sa victoire de Nordlingen.

3. Le Maréchal de Meilleraye, Grand Maître de l'artillerie, avait reçu le commandement d'une nouvelle expédition entreprise par la France contre la Toscane. Il s'empara, le 11 octobre, de la ville de Piombino, située sur la côte d'Italie en face de l'île d'Elbe et le 8 octobre de Porto-Longone place forte de l'île d'Elbe occupée par les Espagnols.

4. Lérida ne fut pas prise. Le comte d'Harcourt fut, à son tour, obligé de lever le siège de cette place au mois de décembre suivant. Le même échec attendait le Prince de Condé lui-même, pendant sa campagne de Catalogne de 1647.

Mss. 9358, fol. 103.

LETTRE CXXXIX

A MONSIEUR BELIN LE FILS, DOCTEUR EN MÉDECINE, A
TROYES¹.

MONSIEUR,

Pour réponse à la vostre du 5 du présent mois, je vous diray, premièrement, que je vous remercie de tout mon cœur de l'honneur que vous m'avez fait de m'crire, et de vous souvenir de moy en vostre voyage. Je vous prie de me faire part des deux traités de M. Courtaud, puisqu'en avez plusieurs exemplaires; je n'ay jamais veu le *Ranchi-nographia*: pour l'autre, je n'en ay eu que la veue par emprunt, et seray bien aise d'en estre par cy-après le propriétaire par vostre libéralité. Vous m'obligez pareillement bien fort de me promettre des thèses de médecine, au rang desquelles je souhaite d'y voir les vostres mesmes, que je me mettray en bon lieu avec beaucoup d'autres, et vous en promets des nostres en récompense, si vous en êtes curieux. Pour le nombre des exemplaires des deux livres de M. Courtaud, il sera tel qu'il vous plaira. Nous n'avons point peur de deçà, de ce que M. du Ranc eût pu faire, ny ne craignons point ce que fera M. Courtaud, c'est un homme qui est en colère d'avoir perdu son procez, *plenis spumat vindemia labris*: il dit des injures de trop mauvaise sorte à ses juges et à ses parties, encore n'a-t-il rien fait que par l'organe d'autrui, *et impulsus nebulonis hebdomadarii, omnium bipedum nequissimi, et mendacissimi et maledicentissimi*. Je vous auray neantmoins obligation si vous me faites le bien de me faire voir ce qu'il y aura de nouveau de luy. Cette dispute, qui finira quelque jour par d'autres moyens que par des libelles satyriques et injurieux, n'empêchera que je ne sois toujours en bonne intelligence avec vous et avec M. vostre père, mon bon amy, auquel je fay présent du livre de M. Hofmannus, que l'auteur mesme m'a fait l'honneur de me dédier. J'ay encore céans quelque chose de luy, dont je vous feray part quand il sera imprimé. Je me recommande à vos bonnes grâces, à M. vostre père et à M. Sorel le médecin, et à toute vostre famille, avec dessein d'être toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

PATIN.

De Paris, ce 8 Octobre 1646.

EDIT. DE ROTTERDAM 1695.
ID. 1725.
— DE PARIS 1846.

1. Première lettre de Patin à M. Claude Belin, fils de son correspondant ordinaire, précédemment étudiant en médecine à Montpellier.

Mss. 9358, fol. 104.

LETTRE CXL

A MONSIEUR BELIN, LE PÈRE, DOCTEUR EN MÉDECINE A
TROYES.

MONSIEUR,

Depuis que j'escrivis la sepmaine passée à M. vostre fils, pour réponse à celle qu'il m'avoit envoyée après son retour de Montpellier, par laquelle voye je vous envoie aussi le livre nouveau de Gaspar Hofmannus mon bon amy: *De Medicamentis officinalibus*. J'ay receue céans, en mon absence, un paquet de la poste qui vient de Catalogne, du camp de Lerida; c'est M. vostre second fils qui m'escrit, et qui me prie d'intercéder pour luy envers vous. Je vous envoie ses deux lettres, afin que vous sachiez par icelles l'estat entier de ses affaires, et que vous en en faciez ce qu'il vous plaira. Le roy, la reine, le Mazarin et toute la cour sont icy de retour de Fontainebleau. On n'attend plus, pour couronner les exploits militaires de cette année, que de bonnes nouvelles de Lerida et de Donquerque¹, encore dit on que M. le duc d'Anguien entra hier dans ce dernier, et que nous aurons l'autre le mois qui vient. Je ne scay si par cy-devant je vous ay envoyé les trois pièces qui ont esté faites à l'occasion de M. Courtaud: la première et la troisième sont d'une mesme main, et ne sont pas assez sérieuses pour estre pièces de défense et démonstratives; mais celle qui porte le titre de *Diffibulation* vaut quelque chose de bon; M. Courtaud en dira ce qu'il pourra, mais il y a là-dedans quelques articles qu'il ne peut réfuter. S'il respond quelque autre chose que des injures ou des solécismes; on parlera à luy, sinon son libelle sera mesprisé. Je pense bien que ceux de Montpellier tascheront de faire autre chose, mais ils ressemblent à la France durant la Ligue, *non habent hominem*, ils n'ont pour le présent personne chez eux. Sy feu M. Ranchin eût encore vescu ils n'eussent point donné cette vilaine et honteuse intervention au gazetier; ils ont tenté la voye du privé conseil pour y faire revoir nostre arrest: M. le chancelier a cassé leur requeste, et leur a dit que tels arrests d'audience et de police n'estoient point sujets à revision, que ce n'estoit qu'une confirmation de nos anciens privilèges, etc. Ils disent pour s'excuser qu'ils n'ont pas donné d'intervention au gazetier, qu'ils agissent contre luy comme contre un faussaire. Ils auroient besoin d'avoir un Joubert² parmi eux encore, ou quelque autre habile homme.

1. La campagne de Flandre de 1646, dont le siège et la prise de Mardyk avaient été les préludes, se poursuivait par le siège de Dunkerque conduit avec son ardeur accoutumée par le duc d'Enghien. Arrivé devant cette place forte le 19 septembre, il l'enlevait brillamment, malgré la bravoure de sa garnison et l'habile défense de son gouverneur le marquis de Leyde, le 11 octobre suivant.

2. Joubert (Laurent), né à Valence en Dauphiné en 1529, mort à Lombards en 1583. Inscrit à la Faculté de Montpellier en 1550, bachelier

Il y en a de leur eschole dans les provinces, mais ils n'entreprendront point leur defence. Ceux de Rouen disent dans un grand *factom* imprimé, il y a deux ans, contre un docteur de Montpellier, qu'ils ont l'obligation à ceux de Paris de leur avoir enseigné leur art, *idque gratis*, mais qu'ils n'en ont aucune à ceux de Montpellier qui, pour toute marchandise, leur ont donné du parchemin, et ont pris leur argent. Mais c'est assez de cette querelle : si quelque chose s'en imprime par cy-après, je pourray bien vous en faire part. Pour la harangue de M. Courtaud, on n'en peut avoir icy pour de l'argent ; j'en espère quelques exemplaires par vostre moyen, et vous en seray obligé toute ma vie.

Je vous baise les mains, à madame vostre femme, à M. vostre fils, à MM. vos frères, à M. Sorel, M. Allen, M. Camusat, et suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

PATIN.

De Paris, ce 12 d'Octobre 1646.

Nous avons perdu le pauvre M. du Val, nostre collègue, âgé de soixante-sept ans.

EDIT. DE ROTTERDAM 1695.
— ID. 1725.
— DE PARIS 1846.

Mss. 9358, fol. 105.

LETTRE CXLI

A MONSIEUR BELIN, LE PÈRE, DOCTEUR EN MÉDECINE,
A TROYES.

MONSIEUR,

Je vous remercie de la vostre dernière, et de vostre bonne volonté. Je suis bien aise qu'avez receu le livre de M. Hoffman dans lequel il y a quantité de bonnes choses. Je ne vous responds rien sur ce que vous m'alléguez de Montpellier, il y en a trop à dire ; ce qui a esté imprimé par cy-devant y a satisfait. Ceux de Montpellier ne laissent point d'être malcontents, en quoy ils ressemblent à ceux qui ont perdu leur procez, à qui on permet de pester et de jurer contre leurs juges et leurs parties. Je m'estonne qu'ils aient tant de droit et si peu de raison ; ils devraient choisir un autre advocat que M. Courtaud, qui estalât mieux leur fait, sans injure et sans solécisme : pour moy, je les luy pardonne, croyant qu'il n'avoit autre chose à dire. Nous ne craignons pas ce qu'ils pourront faire par cy-après ; les rieurs ne sont pas de leur costé. Son escript est si chétif, qu'il s'est rendu ridicule, comme la cause qu'il a entrepris de défendre. Ceux de Montpellier ressemblent à ceux qui pensent à estre nobles, et ne le sont point : ils ne peuvent prouver leur prétendu droit, faute de bons titres ;

lier en 1551, docteur en 1558, il fut nommé à la chaire d'anatomie qu'avait occupée son maître Rondelet, en 1567 et chancelier de l'Université, à la mort de Saporta, en 1573. — Homme d'esprit et médecin érudit qui a laissé de nombreux travaux.

ils n'ont rien, en leur eschole, que de belles prétensions comme les gentilhommes du Maine quand ils marient leurs filles. Nous scavons bien le fond et le trefond de leur pouvoir, *suam quoque infirmitatem optime intelligunt* ; mais ce qu'ils en font est pour entretenir chalandise, et continuer de débiter *per fas modo, modo etiam per nefas*, leur parchemin : *nequid dicam gravius*. La plupart des docteurs de Montpellier qui font bien dans la campagne doivent leur institution à nos escholes et aux bons livres qui en sont sortis, et ne doivent rien à Montpellier, où ils ont laissé leur argent. Mais c'est assez pour ce coup : *Disertus esse possem, si contra ista dicerem*. Nous avons copie de leurs privilèges tels qu'ils les ont produit au procez ; c'est une fort belle chose. Nous ne craignons non plus M. Vautier que la lune craint les loups ; il ne nous sçauroit faire de mal, nous le connoissons trop bien. Ostez deux medecins du roi, il n'y en a point icy de Montpellier qui y pratiquent. Il est vray qu'il y a quelques charlatans qui en prennent le titre, qui tuent, à force d'antimoine et de thériaque, ceux qui sont si malheureux de tomber entre leurs mains, et font opprobre à l'eschole de Montpellier, laquelle se vante de tant de miracles que l'expérience rend invisibles. Mais je me retiens, si on fait contre nous quelque chose qui mérite ; vous verrez un livre plein de raisons, et dont mesmes nous avons le privilège de M. le chancelier ; et jusques là je ne vous entretiendray plus de cette affaire. Je respondrais fort aisément à tous les points de vostre lettre, mais il faudroit un livre tout entier ; il vaut mieux attendre qu'il soit imprimé. Cette controverse n'empeschera pas, si vous voulez, que nous soyons bons amis ; mais nous ne céderons jamais à Montpellier en aucun point, ny d'antiquité, ny de célébrité, ny de grands personnages, de bons auteurs, ou bonne méthode. M. vostre fils, qui en vient fraîchement, sçait bien comment tout y est chetif et délabré. L'arrest contre Renaudot n'est pas le premier que nous avons eu de cette nature ; et quand ils oseront comparoistre, nous en aurons encore d'autres. Nous ne craignons ny les guenillons de la fortune ny les haillons de la faveur. Nostre faculté dit hardiment de soy-mesme ce que la vertu dans Claudien : *Divitiis animosa suis* ¹. Nous sommes fondez sur le Saint-Esprit et la nécessité.

Je vous baise les mains, et suis,

Monsieur,

Vostre très humble et obéissant serviteur.

PATIN.

De Paris, ce 24 d'Octobre 1646.

EDIT. DE ROTTERDAM 1695.
— ID. 1725.
— DE PARIS 1846.

1. Claudien (*Claudius Claudianus*), né à Alexandrie en Egypte, vers 365. Ses œuvres ont été traduites en français par de la Tour ; PARIS, 1798, 2 vol. in-8°.

Mss. 9358, fol. 106

LETTRÉ CXLII

A MONSIEUR BELIN, LE FILS, DOCTEUR EN MÉDECINE,
DEMEURANT CHEZ MONSIEUR SON PÈRE, DOCTEUR EN
MÉDECINE A TROYES

MONSIEUR,

Je vous remercie de vos thèses et de vos livres ; j'ai vu vos cardinales et les ay données à imprimer ; on y travaille à présent. Maintenant que vous estes de retour, gardez bien de perdre votre temps ; ne laissez passer aucun jour sans estudier pour le moins huit heures ; lisez soigneusement la Pathologie de Fernel et les quatre premiers livres de sa méthode générale ; ajoutez-y la pratique de J. Hollier, avec les Enarrations de M. Duret, et mesme, lisez les Coaques d'Hipocrate, avec les commentaires du mesme Duret, et les Aphorismes d'Hippocrate, avec les commentaires de Galien, de Hollier et de Heurnius¹. Les meilleures chirurgies sont celles de Tagault² et de Gourmelan³, et faut qu'un médecin sache ces deux livres, *ne obstrepentem sibi habeat, et rebus suis parum faventem, maleferiatam et superbe ignoram chirurgorum gentem*. Il y a trois traitez dans Galien que vous devez chérir, et y lire souvent quelque chose, scavoir : *De locis affectis ; de morborum et symptomatum causis et differentiis*, et ses livres de la methode. Vous ferez fort bien d'y ajouter ce qu'il a escript de commentaires sur les épidémies d'Hippocrate. Si vous desirez autre pharmacie que la méthode de Fernel, lisez Renodeus ; mais ne vous laissez point emporter au courant de tant de promesses que font les antidotaires qui sont destituez de l'expérience. Neantmoins il faut savoir quelque chose des compositions, de peur que les apothiquaires, *artis nostræ scandala et opprobria*, ne puissent prendre barre sur vous. *Summum artis nostræ præsidium, est venæ sectio cuius vires insignes et penè divinas facultates perdiscere poteris, ex Fernelii Methodi generalis lib. 2,*

1. Hippocratis Cō Aphorismi græce et latine, brevi enarratione, fidaque interpretatione ita illustrati, ut ab omnibus facile intelligi possunt. LEYDE. 1601, in-4°. — Cet ouvrage a été édité ou réimprimé un grand nombre de fois.

2. De chirurgica institutione libri quinque. PARISIIS, 1543. VENETIIS, 1544. LUGDUNI, 1547. On ajouta à l'édition de Lyon, le *De materia chirurgica* de Jacques Hollier. En français. LYON, 1580, sous le titre suivant : *Chirurgie de M. Tagault docteur en médecine, avec plusieurs figures des instruments nécessaires pour l'opération manuelle*, in-8°. Tagault (Jean), né à Amiens ou à Vimen en Picardie, mort à Paris en 1545, docteur de la Faculté de Paris et doyen pendant quatre ans, de 1534 à 1537. Un des premiers chirurgiens qui aient écrit des ouvrages de chirurgie en langue latine. Aussi sa chirurgie fut-elle éditée un grand nombre de fois et traduite en plusieurs langues.

3. « *Synopseos chirurgiæ libri sex* ». LUTETIÆ, 1566, traduits en français par André Malezieu. PARIS, 1571, depuis par Courtin, sous le titre : « *Guide des Chirurgiens* ». — Gourmelon (Etienne) né en Basse-Bretagne, probablement à Cornouaille ou Quimper-Corentin (Gouget). Etudiant à la Faculté de médecine de Paris en 1558, sous le décanat de François Brizard, Licencié le 28 mai 1560, et docteur peu après. Doyen en 1574-1575. Professeur de chirurgie en 1588 au Collège Royal où il remplaça Martin II et Kalvia. Mort à Paris en 1594.

integro, et des trois petits traitez qu'en a escripts Galien. Ne perdez point de temps à lire tant de modernes qui n'ont fait des livres de notre art que faute de pratique et pour avoir trop de loisir ; surtout fuyez les livres de chymie, *in quorum lectione oleum et operam perdes*. Excusez le zèle avec lequel je vous parle si franchement ; il est vray que j'ay tort, puisque vous avez M. votre père qui peut en tout temps vous donner de meilleurs conseils que moi. Quand il se fera icy de bonnes thèses, je vous en feray part en recompense de celles que m'avez envoyées, desquelles derechef je vous rends grâces, avec dessein d'estre toute ma vie.

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

PATIN.

De Paris, ce 24 d'Octobre 1646.

EDIT. DE ROTTERDAM	1695.
— ID.	1725.
— DE PARIS	1846.

Mss. 9358, fol. 107.

LETTRÉ CXLIII

A MONSIEUR BELIN, LE FILS, CHEZ MONSIEUR BELIN
SON PÈRE, DOCTEUR EN MÉDECINE, A TROYES.

MONSIEUR,

Je dois réponse à quatre des vostres, que j'ay attendu de vous faire, quand je vous enverrais les thèses que vous avez désiré que je fisse imprimer de deça pour vous, lesquelles enfin j'ay délivrées toutes reliées à M. Tartel, le samedi 15 de décembre. J'ay grand regret de la mort de M. Missole ; mais il n'y a point de remède : *contra vim mortis non est medicamen in hortis*. Je me console de la mort d'autrui en m'accoutumant à mourir, puisqu'enfin faudra il que nous y passions tous :

*Omnia transibunt, nos ibimus, ibitis, ibunt,
Ignari, gnari, conditione pari.*

Je prie Dieu qu'il renvoie la santé à M. votre père, que je tiens un des meilleurs amis que j'aye en ce monde, et je vous prie de l'en assurer ; afin que par cy-après, il n'y ait entre nous deux aucun refroidissement, dites luy, s'il vous plaît, que j'abandonne entièrement tout l'intérêt de la cause du gazettier et des professeurs de Montpellier, et que je donne tout cela à son amitié, ayant dessein de ne luy en parler jamais. Je vous remercie de l'honneur que m'avez fait de me vouloir dédier votre thèse ; combien que je ne mérite rien de pareil, je l'ay néanmoins acceptée à cause de vous et de votre bonne volonté et afin que M. votre père sache que je veux estre son amy (mesme quand il ne le voudroit point) à cause de sa vertu et de sa générosité ;

quo solo nomine, je l'en prie derechef. J'ay fait imprimer l'épître depuis l'impression des thèses, et j'ay fait accommoder le tout au moins mal que j'ay peu. Les armes en taille douce n'eussent fait qu'embarrasser et encherir l'impression. Je ne veux d'autres armes que la grâce de Dieu et votre bonne affection. *Absit mihi gloriari nisi cruce Domini*. Je cheris singulièrement l'honneur de la connoissance et de l'amitié de M. votre père, et la vostre aussi ; ie vous prie de me les conserver toutes deux, et je vous promets que je feray de mon costé tout ce que je pourray pour les mériter.

J'ay grand regret que je n'ay eu l'honneur de voir M. Maillet ; ses affaires l'ont empesché de venir ceans. J'ay cherché le logis où il estoit caché, mais je ne l'ay peu trouver : je vous prie de lui tesmoigner que je suis bien marry que je ne l'ay veu et entretenu. Maudits soient les partisans et les maltôtiers qui m'ont privé du bonheur et du contentement que j'eusse eu de le connoistre. Vous m'obligerez particulièrement de luy faire mes très humbles recommandations. J'ay par la mesme voye de M. Maillet reçu une affiche d'un medecin de Lyon, nommé Meissonnier ; j'ay ceans cette affiche il y a longtemps, et il y a encore plus longtemps que je connois le compagnon : *vix dicam verbo* : c'est un fou glorieux et presque maniaque. Il a icy demeuré quelque temps ; je l'ay veu et ay lu de ses livres ; je sçay bien de quel bois il se chauffe à Lyon. Ne perdez point votre temps à rien lire de luy. Ne lisez qu'Hippocrate. Galien, Aristote, Fernel, Hollier, Duret, Sylvius, Riolan, Tagault, Joubert, et fort peu d'autres, *in quibus Hofmannus ipse dux regit examen*. Je fais icy imprimer un autre livre de luy, dont je vous feray présent dans un mois ou environ, comme l'auteur luy-mesme me l'a envoyé. Lisez les bonnes thèses de nostre eschole ; voyez ce que vous en avez, afin que je vous envoie des meilleures si vous n'en avez point. Tandis que vous avez un peu de loisir, lisez tout ce qu'a escript Thomas Erastus, et principalement, *De oculis pharmacorum potestatibus*², et ses 4 tomes *Adversus novam medicinam Paracelsi*³. Lisez aussi tous les jours les Aphorismes, le Prognostic, le Prorrhétic, les Epidémies ou les Coaques d'Hippocrate. Sur les Aphorismes ne prenez en tout que trois commentateurs, sçavoir : Heurnius, Hollier et Galien. Mesnagez votre temps tous les jours, et prenez garde que de toutes sortes de choses, le tems en est très précieux. *Nulla dies abeas quin linea dueta supersit*. Mais je me retiens de vous en dire davantage, *cum habeas monitorem domesticum, eumque optimum*.

1. « Je choisis » dans les éditions antérieures.

2. BASILEA, 1564, in-4^o.

3. *Disputationem de medicina nova Philippi Paracelsi. Pars prima*, BASILEA, 1572, in-4^o. *Pars secunda*, ibid., 1572, in-4^o. *Pars tertia*, ibid., 1572, in-4^o. *Pars quarta et ultima*, ibid., 1573, in-4^o. Refutation des doctrines professées à Bâle par Paracelse.

Au reste, M. Tartel m'a rendu quinze livres pour vos thèses, sçavoir : neuf livres pour l'impression de la thèse, deux livres pour l'épître que vous avez ainsi voulu de votre grâce, et quatre livres pour la reliure ; tout cela a esté fait un peu à la haste ; si elles viennent à vous manquer, nous en ferons une autre édition plus belle.

Je vous baise les mains et suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

PATIN.

De Paris, ce 17 de Décembre 1646.

EDIT. DE ROTTERDAM 1695.
— ID. 1725.
— DE PARIS 1846.

(A suivre.)

NOUVELLES.

ÉCOLE DE MÉDECINE DE TOURS

Les épreuves du 1^{er} examen de doctorat en médecine auront lieu à Tours, les samedi 31 mars et dimanche 1^{er} avril, à l'Ecole de Médecine de Tours, sous la présidence de M. le D^r Albert Robin, professeur à la Faculté de Paris, membre de l'Académie de Médecine.

CLIENTÈLE de SAGE-FEMME A CÉDER

Madame CHARLON, sage-femme depuis de nombreuses années à Issoudun (Indre), désire céder sa clientèle. (Prière de lui écrire directement.)

NUCLEO FER GIRARD, le plus assimilable des ferrugineux, chaque pilule contient 0,10 de NUCLEINATE de fer pur. Dose, 4 à 6 par jour, au début des repas.

VIN GIRARD de la Croix de Genève, iodotannique phosphaté.

Succédané de l'huile de foie de morue

Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

BIOPHORINE Kola Glycérophosphatée granulé de kola, glycérophosphate de chaux, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents *antineurasthéniques* et antidépresseurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

FLOREINE — Crème de toilette hygiénique, employée dans toutes les affections légères de l'épiderme, gerçures des lèvres et des mains : innocuité absolue.

Le Gérant, Ch. SUPPLIGEON.

Tours, imp. Tourangelle.